



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte rendu du conseil municipal du 26 Janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOUQUET se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine FERRIÈRE, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Yves Jouano, Valérie Ménard, Hélène Ruffenach, Serge Perles, Christian Banides.

Absents excusés : Gillian Colledge, Sylvie Revillon, Serge Quintane.

Procuration de Gillian Colledge donnée à Fabienne Guessab.

Secrétaire de séance : Serge Perles

La séance est ouverte à 18h05.

1) Délibération en vue d'obtenir une subvention de l'Etat visant à restaurer à l'identique les voiries endommagées lors des intempéries des 10 et 11 octobre 2014

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'après avoir sollicité les différents services de l'Etat compétents, envoyé des dossiers et accueilli les services de la DDTM, qui sont venus sur le terrain pour évaluer les dégâts le 21 novembre 2014, la commune peut bénéficier d'une indemnisation par le fonds de calamité publique pour les dégâts occasionnés à la voirie par les intempéries des 10 et 11 octobre 2014.

Les chemins impactés par les intempéries ont été recensés, il s'agit :

- 1) de la voie communale entre le CD 147 et le Mas Labeille
- 2) des voies communales du hameau de Bouquet
- 3) des voies communales dans le hameau de Suzon
- 4) du chemin les Fabrègues
- 5) ainsi que des travaux de sous-œuvre sur l'ensemble du réseau

Le montant total des travaux visant à la restauration de ces voies a été évalué par les services de la DDTM à 38.200,00€/HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. APPROUVE les travaux visant à restaurer à l'identique les biens endommagés à la suite des intempéries survenues sur la commune en date des 10 et 11 octobre 2014, pour un montant total de travaux de 38.200,00 €/HT (montant validé par la DDTM)
2. APPROUVE le plan de financement prévisionnel : subvention de l'Etat et fonds propres.
3. SOLLICITE auprès de l'Etat (programme 122), du Conseil Général et du Conseil Régional, l'attribution des subventions contribuant à la réparation des dégâts causés par les calamités publiques et charge le maire des démarches nécessaires.

2) Délibération en vue d'obtenir une subvention concernant la sécurité routière et financée par le produit des amendes de police

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'améliorer la sécurité routière par la réalisation de travaux concernant la voirie communale sur la section allant du Puech au carrefour situé sur le CD 356.

Il s'agit principalement de sécuriser le carrefour de cette voie avec la départementale et aussi d'installer des panneaux informant les conducteurs que des animaux d'élevage peuvent exceptionnellement s'échapper de leur enclos et divaguer sur la voie publique.

Le montant des travaux est estimé à : 22.800,00 €/HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour ,0 voix contre, 0 abstention :

- APPROUVE le projet de sécurisation présenté par Madame le Maire pour un montant de travaux de 22.800,00 €/HT
- SOLLICITE une aide du département au titre du produit des amendes de police,
- S'ENGAGE à réaliser les travaux sous réserve de l'obtention de l'aide sollicitée,

3) Délibération pour mettre en place un plan de gestion de la forêt communale par l'Office National des Forêts

Aménagement de la forêt communale de Bouquet – Programme sur 20 ans – 2015-2034

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'article R-143-1 du Code Forestier, une étude d'aménagement forestier a été réalisée par l'ONF pour la forêt communale de Bouquet d'une surface de 475ha20ca.

Après analyse des milieux écologique, économique et social, ce document définit les objectifs à atteindre quant à la protection du milieu naturel, la pérennité de la forêt, la gestion sylvicole et l'accueil du public.

Il met en place un plan de gestion de la forêt communale, établi pour 20 ans.

Le Conseil Municipal de la commune de Bouquet,

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve:

- Le document d'aménagement qui lui a été présenté pour une durée de 20 ans, allant de 2015 à 2034 en application de l'article R-143.1 du Code Forestier.
- La partie technique, mise à disposition du public conformément aux articles D143-2 et D143-4 du Code Forestier, sera constituée des titres 1 et 2 et des annexes qui leur sont rattachés. Il prend note de l'obligation qui est faite à la commune de tenir ce document à la disposition du public à la mairie.
- Il donne mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.11 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000.

4) Demande de subvention pour un enfant fréquentant l'école d'Auzon.

Les conseillers demandent au maire de contacter l'enseignante pour plus de précisions : la subvention de 50 € est-elle demandée pour tous les enfants de la classe ? Si cela est le cas la subvention sera prise sur le budget du CCAS ou sur le budget communal.

5) **Demande subvention « Terra memoria »**

Le maire donne lecture de la demande de subvention de 120,00 euros pour rémunérer les chefs de chœur.

L'association est sise sur la commune de Bouquet. Plusieurs choristes de cet ensemble sont habitants de Bouquet et la chorale a donné un concert au Temple ce 24 Janvier.

Cette subvention de 120,00 € est **votée à l'unanimité**

6) **Demande de subvention de l'APE**

Le maire donne lecture de la demande de subvention de l'association des Parents d'élèves du SIRP. Le budget de cette association est utilisé pour les 150 enfants du regroupement scolaire pour ce qui concerne les activités artistiques, culturelles et sportives des enfants.

Le conseiller municipal est d'accord sur le principe d'accorder une subvention à cette association mais charge le maire de demander à cette association le bilan d'activité et financier de l'association comme il le demande à toutes les associations auxquelles il attribue une aide.

Ces informations lui permettront de statuer sur le montant de la subvention.

7) **Demande subvention resto du cœur**

Le maire donne lecture du courrier de l'association resto du cœur. Après discussion, le conseil décide d'accorder une subvention de 200 € à cette association considérant que beaucoup de personnes sont en difficulté pour subvenir à des besoins vitaux sans forcément en faire part à leur voisinage ou à la mairie qui les connaît.

L'anonymat étant respecté par cette association, cette subvention est **votée à l'unanimité**

8) **Questions diverses :**

- Le maire faire part du **Rallye organisé par l'ASA les 30 et 31 Mai 2015**. Catherine Ferrière et Thierry Lattard ont rencontré le responsable, Monsieur Vincent Ravel. Ce rallye sera soutenu par Alès Agglo.

Il s'effectuera sur la D 607 allant de Seynes à Bouzet les Alès, et passera sur le territoire de la commune. Ce rallye a pour objet de promouvoir les voitures électriques mais la majorité des voitures inscrites sur ce rallye sont thermiques.

Les membres du conseil émettent des réserves et demandent que ce rallye ne devienne pas pérenne.

Une lettre de remarques et de recommandations sera adressée au président de l'ASA en ce sens. Elle est consultable en mairie et sur le site web de celle-ci

- Christian Banides, capitaine et chef du centre de secours de Méjannes le Clap propose d'organiser **une journée « manœuvre pompier »** sur la commune afin de montrer aux habitants les diverses missions des pompiers.
Il précisera la date et le programme ultérieurement mais envisage cette journée en Mai ou Juin. Le conseil municipal est très favorable à cette manifestation et accepte cette proposition avec enthousiasme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le Maire



Catherine FERRIÈRE